



Liberté . Égalité . Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

Direction départementale
des Territoires

Beauvais, le 19 avril 2016

Service de l'Eau,
de l'Environnement
et de la Forêt

Bureau Politique et Police
de l'Eau

Monsieur SAVIGNE
Moulin de l'Ortille
Lieu dit l'Ortille

N° Référence : TL/FM N° 430

Vos références :

Pièces jointes : r

60200 COMPIEGNE

Affaire suivie par : Thomas LANDORIQUE

thomas.landorique@oise.gouv.fr

Téléphone : 03 44 06 50 88 – Télécopie : 03 44 06 50 24

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6

du code de l'environnement : dragage de l'étang du moulin de l'Ortille

- Dossier n° 60-2016-00013

Courrier de notification : lettre d'accord

Monsieur,

Vous avez déposé le 18 février 2016 un dossier de déclaration au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement relatif à l'opération suivante :

Le dragage de l'étang du moulin de l'Ortille sur la commune de Compiègne

enregistré sous le numéro **60-2016-00013**, pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 14 mars 2016, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Une copie du récépissé et de ce courrier seront affichés à la mairie de la commune où doit être réalisée l'opération pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à disposition du public sur le site Internet Départemental de l'Etat durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif par les tiers dans un délai d'un an dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de justice administrative à compter de la date d'affichage en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Responsable de la Cellule
Police de l'Eau**

Thomas LANDORIQUE